



inaptitude totale et definitive au poste de l'entreprise

Par **valentinediego**, le **10/08/2009** à **12:04**

Bonjour, apres avoir été en arret maladie pendant 2 mois et demi pour maladie au départ mais ajouté à ça stress au travail accusé de vol à tort depression entretien avec psy medecin généraliste ainsi qqe medecine de travail.j ai passé mon entretien préalable au licenciement et je devrais recevoir ma lettre de licenciement tres rapidement mais a quoi ai je droit?parce que lors de l'entretien la personne m a dit que je n aurais pas droit au 2 mois de préavis prévu lors d'une inaptitude totale? si quelqu'un peu m aider merci

Par **Juris84200**, le **16/08/2009** à **17:45**

La description que vous donnez des différents évènements que vous mentionnez est confuse. C'est probablement la raison pour laquelle vous n'avez pas encore reçu de réponse.

Reformulez votre demande en mentionnant les différentes étapes par lesquelles vous êtes passée (date arrêt de maladie, cause de la maladie, prolongations éventuelles, visites de reprise, avis de la médecine du travail, date de la convocation à l'entretien préalable, cause(s) invoquée(s) au licenciement.

La chronologie des faits et les dates relatives des uns par rapport aux autres sont importantes. Il n'y a qu'à partir de là qu'il sera possible de vous répondre avec plus de certitude car la procédure de licenciement dans le cadre d'une inaptitude physique est fortement encadrée par le Code du Travail conjointement au Code Civil et à la jurisprudence.

Le non respect, même partiel, de cette procédure de la part de votre employeur peut déboucher sur des conséquences qui peuvent être différentes.

Par **cody**, le **19/10/2010** à **19:56**

Bonsoir,un gros souci de compréhension....

Embauchée en 11/05, en tant que manutentionnaire:chauffeur vl,en 11/07 un contrat de responsable d'entrepot,non signé par mon patron mais stipulé sur ma fiche de salaire,en 05/08,accident du travail,reprise en 10/10,apte avec aménagement de poste,pas de manutention,pas de transpalette....Mais je sais que je pourrais reprendre physiquement très bientôt...Actuellement,mon patron ne veut pas me reprendre a ce poste,il veut que je fasse du controle de commande,voir cariste,il me dit que l'entrepot a changer,le fonctionnement de la tache a changer,mais mon probleme est que je ne veut regresser en sachant que j'ai vu qu'il

avait fais paraitre une annonce dans laquelle il cherchait un autre responsable d'entrepot,et que je dependrais de celui ci,aujourd'hui il me dit tu as un contrat de chauffeur/manutentionnaire,je peux te reclasser à n'importe quel poste de l'entreprise en tenant compte de la medecine de travail....je suis perdu..psychologiquement il me pousse a bout.